

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2024

---

**ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 30

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 3**

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , de la sécurité des systèmes d'information et du secret des affaires »

les mots :

« et de la sécurité des systèmes d'information ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à supprimer la mention du secret des affaires.

Cette exclusion réduirait considérablement le champ d'application de loi et porterait atteinte au principe de transparence que ce texte poursuit.